

## DROIT DES PERSONNES pour être et rester libre

Par Maitrier Anne, le 28/06/2017 à 17:17

*[fluo]Bonjour,[/fluo]*

*Formule de politesse obligatoire sur le premier message (charte du forum)*

Je suis sous curatelle renforcée depuis un an.

Je veux savoir tout ce qu'il faut faire pour en sortir car c'est ma mère qui m'y a mise avec l'aide de l'assistance sociale, avec une pression épouvantable pendant toute l'année 2015/2016, soit disant pour me protéger en raison de gros héritages que ma mère et ma soeur cadette bloquent (nous sommes 4 filles et un garçon, ma plus jeune soeur étant morte d'un cancer

foudroyant en 1997 et en laissant 3 enfants), depuis la mort de mon père en 2013. Elles ont fait exploser notre

famille et je ne comprends pas cette mises sous curatelle renforcée, je n'ai jamais été à découvert sur mes comptes en banque et je gérais très bien ma vie. J'avais l'aide d'une personne du Secours Catholique, retraitée et

Qui travaillait avant dans le nucléaire, et que je vois toujours car nous nous apprécions beaucoup, il est près à m'aider dans cette démarche.

Merci par avance de vos réponses que j'attends avec impatience.

Par youris, le 28/06/2017 à 17:33

bonjour,

seul un juge peut placer une personne sous curatelle, et la demande de placement sous curatelle doit être accompagnée d'un certificat médical circonstancié établissant l'altération des facultés de la personne.

donc ce n'est pas votre mère ni une assistante sociale qui ont décidé de vous placer sous curatelle, ils ont fait la demande et le juge a décidé au vu d'un certificat médical.

salutations